

XII.

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS

POUR L'EXERCICE 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements pour l'exercice 1885 a été
voté au chiffre de. fr. 1,686,500 »

Les crédits proposés pour 1886 s'élèvent à. 1,687,000 »

AUGMENTATION. fr. 500 »

formant la balance entre les augmentations et les diminutions qui sont pro-
posées sur quelques articles du Budget et qui s'expliquent comme suit :

CHAPITRE PREMIER.

NON-VALEURS.

ART. 1^{er}. — *Non-Valeurs sur la contribution foncière.*

Crédit demandé pour 1886. fr. 195,000 »

— voté — 1885. 200,000 »

En moins pour 1886. fr. 5,000 »

Les Non-Valeurs sur la contribution foncière varient peu d'un exercice à l'autre.

La dépense de 1883 ayant été de 190,000 francs, on peut, sans craindre de mécompte, fixer à 195,000 francs les prévisions de dépense pour l'exercice 1886, soit 5,000 francs de moins que ce qui est demandé pour 1885.

ART. 2. — *Non-Valeurs sur la contribution personnelle.*

Crédit demandé pour 1886. fr. 315,000 »

— voté — 1885. 300,000 »

En plus pour 1886. fr. 15,000 »

Selon toutes probabilités, la dépense de 1884 sur les Non-Valeurs de la contribution personnelle sera sensiblement moins élevée que celle de 1883, qui s'est élevée à 318,000 francs.

Dans cet état de choses, on propose de porter 315,000 francs au projet de Budget de 1886, soit 15,000 francs de plus qu'au Budget de 1885.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 3. — *Non-Valeurs sur le droit de patente.*

Nonobstant le chiffre élevé de la dépense sur les Non-Valeurs du droit de patente pour l'exercice 1883, on propose de s'en tenir, en ce qui concerne l'évaluation de 1886, au chiffre du crédit demandé en 1885, soit 150,000 francs.

Il est à remarquer que la dépense est très élevée pour 1883, parce que l'on a porté provisoirement en Non-Valeurs une cotisation de société anonyme de 200,000 francs au sujet de laquelle il y a contestation. C'est l'administration qui a prescrit cette mesure afin de réserver tous les droits. Il est à présumer que le jugement sera favorable à l'administration et qu'il n'y aura pas lieu de porter en Non-Valeurs cette somme de 200,000 francs. Dans cet état de choses, le crédit peut être maintenu à son chiffre normal.

ART. 4. — *Non-Valeurs sur les redevances sur les mines.*

Crédit demandé pour 1886.	fr.	5,000	»
— voté — 1885.		15,000	»
En moins pour 1886.	fr.	10,000	»

Tenant compte du chiffre minime des Non-Valeurs sur les redevances des mines en 1885, on estime qu'une somme de 5,000 francs suffira en 1886 pour les imputations à faire de ce chef.

CHAPITRE II.

REMBOURSEMENTS.

ART. 6. — *Remboursements. — Restitution de droits.*

Les remboursements du chef de restitution de droits perçus abusivement se sont élevés à plus de 500,000 francs en 1883. C'est un chiffre exceptionnel qui ne pourrait être atteint, à beaucoup près, dans des conditions normales.

On sait qu'en 1883, pour empêcher autant que possible la spéculation que devaient faire naître des augmentations de taxes projetées, notamment sur les cafés, les vinaigres et les acides acétiques, une loi du 50 mai décréta la modification provisoire des droits d'entrée sur ces marchandises. Or, les droits nouveaux n'ont pas été maintenus et la différence qu'ils présentaient avec les anciens a dû être restituée aux intéressés. De là, l'augmentation tout à fait anormale dans les restitutions de droits en 1883.

Eu égard aux considérations qui précèdent, on estime qu'un crédit de 250,000 francs sera suffisant pour l'exercice 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 9. — MARINE. — *Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la Marine.*

Crédit demandé pour 1886.	fr.	2,000	»
— voté — 1885.		1,500	»
En plus pour 1886.	fr.	500	»

Cette augmentation s'explique de la manière suivante :

A la suite d'une entente avec le Gouvernement néerlandais, les commissaires maritimes de Bruxelles et de Louvain ont été chargés à la fin de 1883, de percevoir toutes les taxes maritimes — acquittées jusqu'alors au bureau d'Anvers — à charge des navires arrivant de la mer à Bruxelles ou à Louvain ou partant de ces ports pour la mer.

Ce nouveau mode de procéder, sollicité par le commerce de ces deux villes, a donné lieu, en 1884, à de nombreuses restitutions de droits de pilotage indûment perçus par suite de différences entre le tirant d'eau pris au point de départ et celui constaté à Anvers et de la réduction de taxe à laquelle ont droit les bâtiments lorsqu'ils font usage d'un remorqueur.

Les restitutions de droits qui avaient été en 1883 de fr. 1,304 91 c^s se sont élevées en 1884 à fr. 5,575 48 c^s, en augmentation par conséquent de fr. 2,070 57 c^s.

Comme les mêmes cas de restitutions de droits de pilotage se produiront à l'avenir pour les navires fréquentant les ports de Bruxelles et de Louvain, on a cru devoir proposer pour 1886 une augmentation de 500 francs à l'article 9 du Budget des Non-Valeurs et remboursements.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est
fixé, pour l'exercice 1886, à la somme de un million six cent
quatre-vingt-sept mille francs (1,687,000 francs), conformé-
ment au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1886.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
CHAPITRE PREMIER.			
NON-VALEURS.			
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000 »	654,000 »
2	— — — personnelle	515,000 »	
3	— — sur le droit de patente.	150,000 »	
4	— — sur les redevances des mines.	5,000 »	
5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	
CHAPITRE II.			
REMBOURSEMENTS.			
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers	250,000 »	1,055,000 »
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	520,000 »	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers	1,000 »	
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine	2,000 »	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux	220,000 »	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	
TOTAL DU BUDGET DES NON VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		»	1,687,000 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1885.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES NON-VALEURS ET REMBOURSEMENTS

pour l'exercice 1886.



BUDGET DE L'EXERCICE 1886.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecevables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Services de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1886.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1884.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1885.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
195,000	200,000	»	5,000	200,000	190,550 11	
515,000	500,000	15,000	»	250,000	518,546 02	
150,000	130,000	»	»	100,000	295,210 89	
5,000	15,000	»	10,000	10,000	1,823 57	
9,000	9,000	»	»	6,000	7,505 94	
654,000	654,000	15,000	15,000	566,000	811,636 30	
DIFFÉRENCE. . fr.		»				
250,000	250,000	»	»	225,000	511,545 61	
520,000	520,000	»	»	600,000	509,148 81	
1,000	1,000	»	»	1,000	5,853 32	
2,000	1,500	500	»	1,500	1,504 91	
220,000	220,000	»	»	230,000	259,258 91	
40,000	40,000	»	»	40,000	20,553 66	
1,055,000	1,052,500	500	»	1,117,500	1,287,427 22	
AUGMENTATION. . fr.		500				
654,000	654,000	15,000	15,000	566,000	811,636 30	
1,053,000	1,052,500	500	»	1,117,500	1,287,427 22	
1,687,000	1,686,500	15,500	15,000	1,685,500	2,099,063 52	
AUGMENTATION. . fr.		500				

